

L'U2P dénonce des mesures non concertées et inadaptées

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 20.09.48

Paris, 28 septembre 2020

Contacts presse

Jean-Côme Delerue
01 47 63 31 31
06 77 64 40 78
jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto
01 47 63 31 31
06 73 19 57 64
odassetto@u2p-france.fr

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

Sans contester la nécessité d'établir des digues face à la nouvelle vague de coronavirus, l'U2P conteste la pertinence des mesures de fermeture des cafés et restaurants qui pénalisent particulièrement l'économie de proximité. Les représentants de l'U2P en PACA et dans les Bouches-du-Rhône ont ainsi participé au dépôt du recours en référé contre l'arrêté du Préfet des Bouches-du-Rhône du 27 septembre 2020.

Les mesures de fermeture partielle ou totale des cafés et restaurants sont incompréhensibles pour l'ensemble des chefs d'entreprise de proximité. Contrairement à la volonté affichée par le gouvernement, elles ont été prises sans aucune concertation préalable, plongeant les professionnels concernés dans la plus grande incompréhension. **L'U2P demande ainsi au gouvernement de suspendre lesdites mesures afin d'engager un dialogue avec les représentants de ces entreprises.**

Comment croire, par ailleurs, que la restriction à elle seule, de l'accès aux cafés et restaurants, contribuera à limiter la propagation du virus ? Quel sens donner à une mesure qui oblige la population à abandonner des lieux qui font l'objet d'un protocole sanitaire drastique ? Pourquoi d'autres lieux fréquentés par le public de manière souvent plus anarchique, ne font-ils pas l'objet des mêmes restrictions ? **L'U2P demande que le gouvernement associe les organisations professionnelles à ses projets de décisions avant de les imposer par arrêté.**

Les chefs d'entreprise de proximité qui bataillent au quotidien pour ne pas sombrer, en particulier dans la restauration et dans les métiers liés aux rassemblements de personnes (traiteurs, discothèques, fleuristes, événementiel...) perçoivent comme une forme de mépris cette injonction gouvernementale consistant à les empêcher de travailler. Et le soutien financier accordé à une partie d'entre eux, même s'il est indispensable, ne peut constituer la seule réponse. **L'U2P demande qu'une réflexion urgente soit menée pour trouver d'autres façons de limiter la progression du virus que de recourir systématiquement à des restrictions de l'activité économique.**

« Au moment où nous engageons le plan de relance de l'économie, interdire à certains secteurs de travailler n'a pas de sens. Privilégions une pédagogie et des mesures sanitaires renforcées auprès des Françaises et des Français. », déclare Laurent Munerot.